

AVIS PUBLIC

Ville-Marie

Montréal 

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande d'autorisation d'exercer l'usage conditionnel « habitation » aux étages au-dessus du rez-de-chaussée d'un bâtiment portant les numéros 1494 à 1512, rue Sainte-Catherine Ouest, et ce, conformément au paragraphe 1 de l'article 240.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le 7 octobre 2008, à 19 h, dans les locaux du Cégep du Vieux-Montréal, 255, rue Ontario Est.

Des informations concernant cette demande peuvent être obtenues en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le dossier 1084400075.

Montréal, le 19 septembre 2008.

Claude Théorêt

Secrétaire d'arrondissement substitut